

**SARS-POTERIES**  
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 13 MARS 2023**

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE  
CANTON DE FOURMIES - COMMUNE DE SARS-POTERIES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 13 MARS 2023**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 13 mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire.

**Etaient présents :** Sandra BROGNET, maire, Bernard MOLITOR, Stéphanie LAMANT, Didier CARETTE, Isabelle MAIRESSE, adjoints, Frédéric DARCHU, Annie DUVETTE, ~~Franck HUGOT~~, Angélique DUCHESNE, Aurore WALEMME, Valéry ANSELOT, Peggy QUINZIN BERNARD, ~~Guillaume PIERART~~, Thierry LEMOINE, Alexandre BRICOUT.

**Absents excusés :**

- Guillaume PIERART a donné procuration à M Frédéric DARCHU
- Franck HUGOT a donné procuration à M Valéry ANSELOT

**Date de convocation :** 02 février - **Date d'affichage :** 2 février

**Nombre de Conseillers présents :** 13    **Qui ont pris part aux délibérations :** 15

**Secrétaire de séance :** Alexandre BRICOUT

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**

\*\*\*\*\*

Madame Mairesse est arrivée à 18h37 après l'appel.

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 février**

Madame la Maire, ouvre la séance et demande aux élus s'ils ont des remarques éventuelles concernant le procès-verbal de la réunion de conseil du 16 février transmis par mail avec la convocation.

Aucune remarque

.....  
.....

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Pour :** 15

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

**Modalité de vote :** main levée

**2. Approbation du compte de gestion 2022 de Monsieur le Receveur Municipal**

Madame la Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif de Madame la Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Madame la Maire propose aux Elus d'approuver le compte de gestion 2022 de Monsieur le Receveur Municipal.

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Modalité de vote : main levée**

#### **3. Vote du compte administratif 2022**

Sous la présidence de Madame Stéphanie LAMANT, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 177 212.63 €	1 166 871.26 € €
		Report : 572 890.42 €
Investissement	468 024,57 €	138 152.39 €
	Reste à réaliser : 25 000	Report : 350 277.81 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 670 237.20 €</b>	<b>2 228 191.88 €</b>

Madame la maire est sortie afin que le vote puisse se faire (sortie à 18h44)

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 1 MME QUINZIN**

**Modalité de vote : main levée**

Madame La Maire revient à 18h46 et poursuit l'ordre du jour.

#### **4. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 au budget primitif 2023**

Madame la Maire propose d'affecter le résultat suivant :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	-10 341.37 €
Résultats antérieurs reportés	572 890.42 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>562 549.05 €</b>
Solde d'exécution d'investissement	20 405.63 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-25 000,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>4594.37,00 €</b>
<b>AFFECTATION =</b>	<b>562 549.05 €</b>
<b>Affectation en réserves 1068 en investissement</b>	4 594.37 €
<b>Report en fonctionnement R002</b>	557 954.68 €
<b>DEFICIT REPORTE D002</b>	0,00 €

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1 MME QUINZIN

Modalité de vote : main levée

#### **5. Vote des taux d'imposition 2023**

Madame la Maire expose à l'Assemblée délibérante les nouvelles modalités de vote des taux d'imposition 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A, 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatif aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition.

**Pour mémoire, la loi de finance 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation.**

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19,29 % doit s'additionner au taux communal.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition et d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale et de les voter comme suit :

- **Taxe foncière (bâti) : 18,87 % + 19,29 % = 38,16 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 39,67 %**
- **Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 21.87%**

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Modalité de vote : main levée

## **6. Vote des subventions aux Associations**

Madame la Maire donne la parole à Monsieur Didier CARETTE pour la présentation des subventions municipales.

Monsieur CARETTE informe que les dossiers présentés, ont été vérifiés par la Commission « Vie Associative », et propose les montants ci-dessous :

<b>Désignation</b>	<b>Montant proposé en €</b>
Amicale des Anciens Combattants	500
Association Musicale Sarséenne	600
Club du bon accueil	200
Judo club Solre le Chateau	200
Les amis du Mus Verre	500
Muscu Sarséenne	2000
OCCE	1400
P.P.C.S.B.F. (Ping Pong)	1500
S' Art et Poteries	1500
Sars en Fête	1000
Société de Crosse	300
U.S. Sars-Poteries	1500
Union Bouliste Sarséenne	300
Union des kiosques	200
La Diane sarséenne	350
Art'Dance	250
Extra Chouette APE	500
Secours Populaire	150
APF France Handicap	150
Association Sclérose	150
Institut de recherche de cancer	150
Univers inversé	150
Association des Maires de France	305,39
CLIC de l'Avesnois	585
<b>TOTAL</b>	<b>14 440.39</b>

Madame la Maire demande aux élus de se prononcer sur ces attributions de subventions qui seront mandatées sur le compte 6574. Elle précise que les élus faisant partie des Associations concernées ne peuvent pas participer au vote.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à main levée, acceptent à l'unanimité cette proposition :**

**Messieurs DARCHU, Mme Duchesne, Mme Mairesse, Mme Duvette et Mme Walemme ne participent pas au vote car ils sont membres d'une association citée dans le tableau.**

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Modalité de vote : main levée

### **7. Vote de la subvention de fonctionnement au CCAS**

Madame la Maire informe les Elus sur la situation financière du CCAS.

Pour équilibrer son budget le CCAS a besoin d'une subvention de la commune à hauteur de 20 000 €.

C'est pourquoi Madame la Maire propose aux élus de se prononcer sur une subvention au CCAS à hauteur de 20 000 €. Cette subvention sera mandatée sur le compte 657362 : subvention de fonctionnement au CCAS.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1 MME QUINZIN

Modalité de vote : main levée

### **8. Prêt bancaire**

- Prêt relais sur deux ans - remboursement in fine avec la subvention accordée du Département 250 000€ - taux fixe de 4,32% - remboursement des intérêts 2214€ par trimestre
- Prêt fixe de 1 076 000€ sur 15 ans avec un remboursement annuel de 99 297,05€

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1 MME QUINZIN

Modalité de vote : main levée

### **9. Vote du budget primitif 2023**

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023, présenté par Madame Stéphanie LAMANT, Adjointe, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 679 740.68 €	1 121 786.68€
		Report 002 : 557 954.68 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>1 679 740.68 €</b>	<b>1 679 740.68 €</b>
Investissement	1 585 445.78 €	1 590 040.15 €
	Reste à réaliser 25 000€	Report 001 : 20 405.63 €
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>1 610 445.78 €</b>	<b>1 610 445.78 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 290 186.46 €</b>	<b>3 290 186.46 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à main levée et à la majorité, approuvent le budget primitif 2023 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

### APRES EN AVOIR DELIBERE

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1 MME QUINZIN

Modalité de vote : main levée

#### **10. Subvention SEAA - rue Léo Lagrange**

La commune de Sars-Poteries confie par délégation de sa maîtrise d'ouvrage au Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes, dans le cadre de l'enfouissement des réseaux secs, la réalisation des travaux de génie civil Orange et éclairage public de la rue Léo Lagrange (les deux phases).

Le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes paiera directement aux parties concernées la totalité de ces travaux, dont le montant prévisionnel s'élève à **360.000,00 € TTC (228.000,00 € TTC réseaux Basse Tension et 132.000,00 € TTC, génie civil Orange et éclairage public)**. Ce montant sera réajusté en fonction des conditions économiques et dès réception du solde.

Le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes octroie à la commune de Sars-Poteries, qui l'a sollicitée, une subvention de 40% sur le montant hors taxes des travaux d'enfouissement du réseau Basse Tension au titre de l'Article 8 du Traité de concession. L'estimation prévisionnelle de cette subvention s'élève à 76.000,00 € et sera ajustée en fonction des dépenses réellement exécutées.

La commune de Sars-Poteries s'engage à rembourser au Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes, la somme de 246.000,00 € (132.000,00 € génie civil Orange et éclairage public, et 114.000,00 € réseaux basse tension, la TVA sur la Basse Tension étant prise en charge par le Syndicat, et la subvention déduite). Ce montant prévisionnel sera ajusté en fonction des dépenses réellement exécutées selon les dispositions de l'Article 2. A cet effet, le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes émettra deux titres de recettes correspondant respectivement au reste à charge sur le réseau Basse Tension, et au remboursement de la partie "Génie Civil". La commune de Sars-Poteries s'engage en outre à supporter les éventuels intérêts moratoires que déclencherait tout retard dans le paiement de ce remboursement.

Madame la Maire demande aux élus de lui autoriser cette dépense et de pouvoir signer tous les documents concernant ce dossier.

### APRES EN AVOIR DELIBERE

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Modalité de vote : main levée

#### **11. Subvention ADVB voiries communales**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de son intention de procéder à la rénovation qualitative des trottoirs de la rue Pasteur, une partie rue Jean Imbert et un trottoir de la rue Salomon. Elle souhaite également procéder à la rénovation des passages piétons (revêtements dégradés).

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante que la commune a la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre de l'Attribution de la Dotation Village et Bourg (A.D.V.B)

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à main levée acceptent à l'unanimité cette proposition :**

- **DECIDE** la réalisation des travaux ci-dessus cités ;
- **SOLLICITE** l'attribution des subventions au titre de la A.D.V.B 2023
- **DEMANDE** que cette dépense soit inscrite au Budget
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Modalité de vote : main levée**

#### **12. Subvention ADVB - Stade de football**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de son intention de procéder à la mise aux normes du terrain de football.

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante que la commune a la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre de l'Attribution de la Dotation Village et Bourg (A.D.V.B)

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à main levée acceptent à l'unanimité cette proposition :**

- **DECIDE** la réalisation des travaux ci-dessus cités ;
- **SOLLICITE** l'attribution des subventions au titre de la A.D.V.B 2023
- **DEMANDE** que cette dépense soit inscrite au Budget
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Modalité de vote : main levée**

#### **13. Tarif location de la salle Rue Jean Imbert**

Madame la Maire informe le conseil municipal que l'ancienne salle utilisée par une association a été refaite et la propose à la location. Celle-ci peut accueillir maximum 30 personnes. Elle est dotée d'un bar avec un évier, un réfrigérateur. Cette salle peut servir pour des réunions professionnelles ou familiales. Une caution de 150 euros sera demandée.

Madame la Maire propose de louer cette salle à 100 euros pour les extérieurs et 70 euros pour les sarséens. Un forfait chauffage de 50€ sera demandé pendant la période du 15 octobre au 15 avril. La consommation de gaz est fixée à 1€ le m3.

## APRES EN AVOIR DELIBERE

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1 MME QUINZIN

Modalité de vote : main levée

### 14. Questions diverses

#### a) Réunion avec les associations

Mme la Maire informe le conseil qu'une réunion est prévue avec les présidents des associations le mardi 21 mars 2023 - 19 heures à la salle d'honneur. Cette réunion a pour but d'échanger avec eux sur les manifestations communales, l'organisation de la location de la salle des fêtes et l'organisation du Téléthon.

#### b) Extension du cimetière

M Carette informe le conseil qu'une réflexion est en cours sur l'extension du nouveau cimetière.

#### c) Rue Lez Fontaine

Mme Quinzin demande s'il est prévu des travaux sur le mur de soutènement (fortement détérioré).

Monsieur Molitor répond que c'est en cours et cela devrait se faire cette année.

#### d) Recherche d'un lieu

M Darchu informe le conseil qu'un potier cherche à s'implanter sur la commune.

#### e) La Crosse

Mme La maire informe le conseil que l'assemblée générale de la Crosse aura lieu le 18 mars à 17h. Cette réunion se déroulera à la maison des associations.

#### f) Manifestations du mois de Mai

6 mai : inauguration de l'aire de jeux

8 mai : remise du nouveau drapeau aux anciens combattants + bénédiction du drapeau à la messe

#### g) Mange debout

Mme la maire précise qu'elle a acheté des mange-debout avec des housses à l'incroyable pour les cocktails/vin d'honneur.

#### h) Organisation des journées citoyennes

Prévoir à le faire en avril

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 20h35.

Suivent les signatures :

Sandra BROGNET,  
Maire

Alex BRICOUT  
Secrétaire de séance